

LE P.P. "Le petit PLUVIUSIEN"

Un grand rendez-vous en septembre

La fête de la Libération de Pluvet le 25 septembre 2016

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises dans les actualités du « petit Pluviusien », la commission culturelle de la Commune de Pluvet, composée d'habitants volontaires du village, organisera les 24 et 25 septembre 2016 une manifestation culturelle dédiée à la Libération de Pluvet de la dernière guerre mondiale 1940-1945. Cette manifestation commence à prendre forme et voici les premiers éléments du programme :

- **samedi** :

passage du convoi à travers les communes
Reddition de la Kommandantür

- **Dimanche** :

Grande cérémonie du souvenir au monument aux morts (avec le concours des associations d'anciens combattants, la batterie fanfare des pompiers de Brazey en plaine, le 511ème régiment du Train, les enfants des écoles et l'association GCM44).

Défilé de véhicules militaires dans la rue principale jusqu'à la salle des fêtes

Rassemblement au camp militaire pour la montée des couleurs

Vin d'honneur à la salle des fêtes pour tous les habitants et participants

Repas « sur réservation » ou barbecue à la demande.

Expositions toute la journée « sur la vie des gens à cette époque »

Exposition de véhicules militaires de ces années-là et reconstitution de camps US et FFI par GCM44 ;

Expositions à la salle des fêtes (fondation Maréchal de Lattre, Souvenir Français, vieux outils de culture et bibliothèque municipale).

Afin que ce moment culturel soit réussi, vous pouvez participer à cet événement de plusieurs façons :

- En décorant de drapeaux « bleu, blanc, rouge » votre maison,
- en vous habillant avec des vêtements de l'époque,
- en apportant des objets contemporains ou souvenirs familiaux (journaux – lettres – objets – outils etc.)
- en vous proposant pour nous aider à préparer ou à tenir les stands ou si vous avez d'autres idées, nous sommes preneurs et vous êtes les bienvenus.

Actuellement un groupe de dames prépare les mardis à partir de 17h00 à la salle des associations des fleurs en papier crépon (vous pouvez toujours venir les rejoindre).

Un programme plus détaillé avec les horaires et les modalités vous sera distribué début septembre.

Nous souhaitons que les habitants de notre village soient nombreux à adhérer à cette première manifestation de la Commission culturelle.

Bonne lecture

ENTRE NOUS ON EN PARLE OU LA VIE DES COMMISSIONS

Programme Municipal du 14 juillet 2016

9h30 – Sous le préau – Distribution du vin de la République

11h00 – Cérémonie au monument aux morts suivi d'un apéritif.

Le vote du budget de la Commune

Les taux de la Commune de Pluvet, depuis 2001, ont été augmentés une seule fois de 1 % ; malgré tous les investissements qui ont été réalisés comme la salle des fêtes, la place de la Mairie, la création d'une salle de classe, la rénovation des écoles, de l'église et les travaux de voirie très conséquents dans certaines rues (comme les rues de la Cour, de la Charbonnière, la rue du Nord et la rue du Levant et les impasses) etc... Ceux-ci ont été réalisés avec les moyens dont nous disposons, sans recours à la fiscalité. Cependant, les conditions étaient différentes, les subventions et les prêts nous permettaient d'envisager ces projets. Aujourd'hui ce n'est plus possible. Nous avons voté le budget de cette année avec les mêmes taux malgré la baisse des dotations et des charges supplémentaires comme notre participation au service des permis de construire (coût 2700 € de charges supplémentaires et une dotation de l'Etat diminuée de 2500 €). Nous serons encore fortement impactés en 2017. Certains projets prévus lors de notre engagement aux élections municipales ne seront peut-être jamais réalisés... le Conseil municipal assumera.

Voici quelques exemples des taux pratiqués en 2015 dans notre commune et dans les communes avoisinantes :

COMMUNES	Taxe hab	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe entreprise CFE
PLUVET	13,25	11,50	25,01	16,52
COLLONGES	14,12	12,31	51,15	14,32
BEIRE LE FORT	17,91	26,08	44,09	15,73
PLUVAULT	13,89	12,96	32,21	25,85
TART L'ABBAYE	13,52	14,64	40,50	21,75
TART LE BAS	11,56	8,08	21,17	13,85
TART LE HAUT	17,48	18,59	35,97	18,71
MARLIENS	14,47	11,93	26,10	21,86
GENLIS	14,98	15,04	31,09	16,87

Journée travaux

Nous remercions très sincèrement les personnes qui sont venues nous rejoindre lors de cette journée de labeur et de bonne humeur.

CELA SE PASSE AILLEURS OU LA VIE INTERCOMMUNALE

Le vote du budget de la Communauté de Communes:

Compte tenu de la hausse très importante des taux d'imposition de la Communauté de Communes, voici des explications concernant cette augmentation qui touche tous les habitants de l'espace communautaire.

Un rappel :

En 2014 : le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (99 élus) et l'ensemble des conseils municipaux des 25 communes très majoritairement ont décidé de transférer la compétence « Enfance-jeunesse – petite enfance et famille » à la Communauté de Communes. Une prise de compétence signifie que la communauté de communes se substitue, en prenant en charge la gestion des dépenses et recettes, aux communes qui avaient déjà ces services et accepte l'extension de services de même nature à celles qui n'en avaient pas.

La communauté de communes a repris tous les personnels des centres de loisirs existants et la gestion des bâtiments tels que le centre social de l'Espace Coluche, la Halte-garderie Tom Pouce à Genlis, les centres de loisirs de Longecourt, Thorey en Plaine, Rouvres en Plaine, Collonges les Premières, Lonchamp et l'espace Jeunes d'Aiserey. La lisibilité du coût réel, malgré des estimations faites à l'époque (800 000 à 900 000 €) n'a été connue que fin 2015 après un an de vie. Cette prise de compétence n'a pas été financée par des recettes supplémentaires.

En 2015 : ont été rajoutées, et cela n'était pas prévu, la prise en charge de la réforme des rythmes scolaires (Loi Peillon) et l'obligation aux communes d'assurer l'accueil des enfants. Les communes, très démunies financièrement et matériellement devant cette nouvelle charge, ont souhaité que la Communauté de Communes organise ce service. Le taux d'encadrement des enfants et les frais d'animation ont augmenté lourdement la facture (environ 400 000 € correspondants principalement à la masse salariale : 50 personnes à temps partiel ont été recrutées. Tout cela accentué par une baisse très importante de la dotation forfaitaire de l'Etat qui est passée de 480 000 € à 106 000 € soit **un manque à gagner de 374000 €**. 2017 verra encore cette dotation diminuée pour être réduite à néant. Cette cure d'austérité sur la dotation globale de fonctionnement sert à alimenter le pacte de responsabilité et de solidarité (aide aux entreprises et aux ménages les plus défavorisés, 15 milliards).

La communauté de communes a également organisé le service mutualisé des permis de construire (suite à l'abandon de l'État) – Service qui est remboursé par l'ensemble des communes adhérentes. Cependant ce service est logé à la communauté de communes et l'investissement a été pris en charge par la Communauté de Communes (coût environ 40 000 €).

Les communes seules et notamment les plus petites n'auraient pas pu assumer individuellement toute ces charges

Suite à la pétition des habitants de l'espace communautaire, les élus ont décidé par décision modificative de modifier les taux et ont voté majoritairement sur un étalement de cette augmentation en reportant les projets d'investissement non prioritaires tels que la zone des 100 journaux et ont abandonné l'achat de Dijon céréales pour y installer les locaux de la communauté de communes. Mais le problème actuel concerne l'équilibre du fonctionnement.

N'oublions pas que la Communauté de Communes assure certains services pour nos habitants que notre commune ne pourrait pas supporter ni financièrement, ni techniquement. Le contraire ferait que notre fiscalité communale serait très éprouvée. A Pluvet, nous avons transféré le périscolaire et l'extrascolaire (donc nous ne l'avons plus à charge). Nous avons maintenant accès à la garderie « tom pouce » ainsi qu'au centre social.

La « Loi Notré » va encore accentuer les compétences de la communauté de Communes et peser sur son budget puisque ce ne sont que des charges transférées. Cette Loi va changer les perspectives d'avenir des Communes. Ce sont les décisions de l'État et nous, les élus de base, nous avons obligation de les appliquer. Voilà la responsabilité d'un élu, de lourdes responsabilités. Il faut regarder la vérité en face, toutes ces décisions prises au Parlement nous conduisent vers la disparition programmée des Communes ..., nous sommes pris dans un engrenage inédit.

Voici les taux à prendre en compte :

Taxe d'habitation : 6,99

Foncier bâti : 7,41

Foncier non bâti : 16,42

Taxe d'ordures ménagères 9 %

Ces taux figurent sur la colonne « intercommunalité » des feuilles d'imposition taxes foncières et taxes d'habitation. Nota : la taxe d'ordures ménagères, qui est une compétence également de la Communauté de Communes et qui est organisé par le Smictom a légèrement diminué. Elle diminue chaque année grâce à vos efforts de tri et l'investissement qui est en partie absorbé.

LE SIPIT et les travaux de la station d'épuration

Les travaux de la station d'épuration sont en cours. Ils devraient permettre de pouvoir traiter les boues dès cet été afin d'éliminer le prix très important de la gestion de celles-ci.

Information SIVOS

Des travaux de rénovation vont avoir lieu dans la classe de CE2 à Pluvet financés par le Sivos des trois communes. Ils consisteront en l'isolation des murs, une remise aux normes de l'électricité, la création de toilettes et la réfection des peintures.

Quelques rappels

Divagation, crottes de chiens et aboiements

Divagation : même si votre chien est gentil à la maison, il peut avoir un comportement différent dans la rue. Dernièrement un enfant a été pincé dans le dos dans la rue par un chien alors qu'il était en vélo. Cela aurait pu être encore plus grave.

Propriétaire, tenez votre animal de compagnie à la maison, c'est chez vous qu'il a sa place.

Crottes de chiens : les déjections canines sur les trottoirs ne sont plus acceptables. Ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans notre petit journal communal. Suite à cela, il a été observé que certains propriétaires ont fait des efforts notables, mais pour d'autres ceci est resté sans effet.

Aboiements : Avoir un chien ne justifie pas le droit de provoquer des troubles sérieux de voisinage, chaque propriétaire doit se comporter en personne responsable, les aboiements à tout propos ne sont pas supportables pour les voisins ; des solutions existent (dressage, colliers anti-aboiements etc...)

FERMETURE DE LA MAIRIE : La mairie sera fermée du 11 au 23 juillet et du 8 au 15 août.

La vie du village en quelques photos



le 15 janvier 2016 sur le chemin du retour "sains et saufs "

Suite aux événements qui ont marqué la vie des Français en fin d'année dernière, à la demande du Ministère de l'Éducation Nationale un exercice de sensibilisation à une attaque terroriste a été pratiqué dans les deux classes du primaire.



Une convention " Participation Citoyenne " (ex voisins vigilants) a été signée entre la Gendarmerie et le Maire à l'issue de 2 rencontres les 3 février et 3 mai 2016 à l'issue desquelles une douzaine de nos concitoyen(ne)s a été agréé.



Fier(e)s de leur diplôme

Le 24 mai 2016, la Gendarmerie, encore elle, a fait passer le permis piéton à nos petits élèves de CE2. L'enseignement dispensé a porté ses fruits puisque tous nos bambins ont été brillamment reçus: toutes nos félicitations iront d'abord à eux mais également à Delphine VUILLAUME, leur institutrice, et aux deux gendarmes pour les avoir bien préparés.



Le broyage de vos végétaux: une expérience qui a été conduite lors de la journée des travaux communaux du 21 mai 2016 et qui sera renouvelée pour les tailles de fin d'été. Nous vous informerons des modalités après le 15 Aout.

La vie Associative

La Foire à l'oignon 3 et 4 septembre 2016

Comme chaque année depuis 33 ans, le foyer rural va nous emmener dans l'ambiance de la foire qui est devenue la fête incontournable de notre village.

Comme chaque année la circulation sera limitée dimanche 4 septembre dans la grande rue de 6h00 du matin à 19h00. La circulation de la rue de la Cour sera remise exceptionnellement dans les deux sens.

La municipalité offrira un vin d'honneur à l'issue de l'inauguration prévue à partir de 11h00.

LE MOULIN EN FETES : actualités du 1er semestre



Marché de Printemps

Réel succès pour le Marché de Printemps organisé par le Moulin en Fêtes le 2 avril dernier avec une trentaine de stands de créations diverses avec des pièces uniques aussi magnifiques les unes que les autres et des stands qui ont réveillé les papilles des gourmands !

Les bénéfices de cette manifestation vont permettre d'organiser les prochaines sorties de nos enfants.



Journée Pêche

Avec une météo favorable, la première Journée Pêche organisée par le Moulin en Fêtes fut une réussite avec plus d'une quarantaine de pêcheurs. Tous sont prêts à participer à la seconde édition l'année prochaine !

Courrier des lecteurs

Bernard Mathiron nous communique :

La Collecte de Bouchons en plastique au profit de l'Association des Handicapés de Côte d' Or continue:

Déposez vos bouchons en plastique, sans papier ni carton, ne provenant pas d'un conditionnement ayant renfermé cosmétiques ou médicaments, dans le bac situé devant le 11 GRANDE RUE à Pluvet.

Ces bouchons seront valorisés par cette œuvre et par votre geste vous contribuerez à soutenir son action envers des gens que la vie a laissés au bord du chemin. En leur nom, merci par avance.